



**PRÉFET
DE LOIR-ET-CHER**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Secrétariat général
Service interministériel d'animation des politiques publiques
Pôle environnement et transition énergétique**

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE L'ENVIRONNEMENT ET DES RISQUES SANITAIRES ET TECHNOLOGIQUES (CODERST)

Compte-rendu de la séance du 30 juin 2022

Le CoDERST s'est réuni en préfecture de Loir-et-Cher le 30 juin 2022, à 14 heures, sous la présidence de Monsieur Nicolas HAUPTMANN, secrétaire général.

Ordre du jour

- Approbation du compte-rendu de la réunion du 19 mai 2022 ;
- Projet d'arrêté préfectoral portant extension de servitudes d'utilité publique autour de l'établissement exploité par la société COOPER CAPRI à NOUAN-LE-FUZELIER ([Rapporteur : UiD-DREAL](#)) ;
- Projet d'arrêté préfectoral portant substitution de la réhabilitation du site et sol pollué de l'ancienne usine à gaz de BLOIS ([Rapporteur : UiD-DREAL](#))

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE L'ENVIRONNEMENT
ET DES RISQUES SANITAIRES ET TECHNOLOGIQUES

Séance du 30 juin 2022

Dossier n° 1

Objet : Projet d'arrêté préfectoral portant extension de servitudes d'utilité publique autour de l'établissement exploité par la société COOPER CAPRI à NOUAN-LE-FUZELIER

Avis du CODERST :

Avis favorable avec une abstention.

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE L'ENVIRONNEMENT
ET DES RISQUES SANITAIRES ET TECHNOLOGIQUES

Séance du 30 juin 2022

Dossier n° 2

Objet : Projet d'arrêté préfectoral portant substitution de la réhabilitation du site et sol pollué de l'ancienne usine à gaz de BLOIS

Avis du CODERST :
Avis favorable à l'unanimité.